

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

A N d É A

Emmanuel Tibloux, président

8 bis quai Saint-Vincent 69001 Lyon

tél. +33 (0)4 72 00 11 71 • emmanuel.tibloux@ensba-lyon.fr • www.andea.fr

Association loi 1901 • siège social 32 rue Yves Toudic 75010 Paris

Madame Aurélie Filipetti
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Lyon, le 16 janvier 2013

Madame la Ministre,

En plusieurs occasions, lors de rendez-vous ou de réunions que nous avons eus ces derniers mois avec ou en présence de membres de votre cabinet, nous avons fait savoir que nous attendions de votre part une prise de position claire sur votre politique concernant les enseignements supérieurs dont vous avez la charge, en particulier les enseignements supérieurs artistiques. Pour des raisons que nous avons exposées à plusieurs reprises, qui tiennent fondamentalement à ce que vous êtes le ministère des arts, nous avons dit combien essentiel est pour nous le rattachement de nos enseignements au Ministère de la culture.

Les transformations du paysage de l'enseignement supérieur qui s'esquissent depuis les récentes Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche nous conduisent à réitérer aujourd'hui cette demande, en vous l'adressant expressément.

Nous ne pouvons en effet que nous rendre à l'évidence : la tutelle exercée par votre Ministère sur les enseignements supérieurs artistiques est aujourd'hui contestée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec une insistance qui nous semble de bien mauvaise augure.

Comme vous sans doute, nous avons, en décembre dernier, prêté une attention particulière à la proposition 75 du rapport Berger des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche de « *donner au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche la cotutelle de tous les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche et lui donner les moyens d'assurer le rôle de chef de file dans la négociation de contrats avec les partenaires* ». Si vous n'avez pas jugé utile ou n'avez pas été en situation à ce moment de préciser votre position, les éléments rendus publics ces derniers jours nous conduisent à vous le demander instamment. Loin de rester lettre morte, cette proposition est en effet reprise à la page 17 du rapport Le Déaut qui vient d'être rendu public, sous une forme qui ne laisse aucun doute quant aux projets du Ministère de l'enseignement supérieur :

« Il est dès lors indispensable, comme le propose le rapport final des Assises (proposition 75) que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche soit (a) explicitement doté d'un rôle de chef de file sur l'ensemble de l'enseignement supérieur post-baccalauréat et (b) associé étroitement au pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères, via la généralisation de la tutelle conjointe. Ces mesures d'ordre législatif pourront faire l'objet d'un article unique, à insérer au début du livre VII du code de l'éducation, qui traite des établissements d'enseignement supérieur. Cet article indiquera que « Le ministère chargé de l'enseignement supérieur assure, seul ou conjointement avec d'autres départements ministériels concernés, la tutelle de l'ensemble des établissements et formations d'enseignement supérieur, nonobstant toute disposition contraire de leurs statuts ».

Les déclarations de Jean-Yves Le Déaut rapportées dans *Le Monde* du 14 janvier, qui font état de la nécessité qu'il y ait « *un pilote pour harmoniser la carte de la formation* », ses propos retransmis sur France Culture lors des informations matinales du 15 janvier, qui déplorent que « *les écoles d'art ne sont pas dans l'université* », accentuent encore, si besoin était, l'urgence d'une clarification de votre part.

Nous permettant de compter sur votre réponse rapide, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'ANdEA



Emmanuel Tibloux,
Président